

Directeur d'une école relevant du réseau d'éducation prioritaire (REP)

CADRE DE FONCTIONNEMENT :

Le poste s'inscrit dans le cadre du décret n°2023-777 du 14-08-2023 relatif aux directeurs d'école et de la circulaire n°2014-163 du 01-12-2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école parue au BOEN spécial n°7 du 11-12-2014.

Située en REP, l'école est inscrite dans le dispositif ministériel « 100% de réussite au CP », avec la mise en place désormais des classes dédoublées en GS, CP et CE1. L'objectif est de renforcer les apprentissages fondamentaux à la fin de l'école primaire en tirant parti des connaissances développées par les enfants dans leur langue maternelle qui, pour de nombreux élèves de cette école, peut être différente du français. Il s'agit aussi de développer chez tous les élèves des stratégies d'apprentissage efficaces afin d'optimiser leurs réussites scolaires. Pour atteindre ces objectifs, l'équipe pédagogique bénéficie de formations régulières, organisées sur le REP par l'équipe de circonscription et/ou des experts associés.

Elle est amenée à :

- Développer sa professionnalité à partir des apports récents de la didactique des disciplines
- Utiliser le numérique pour soutenir de manière différenciée les apprentissages des élèves par le recours notamment à des logiciels d'évaluation adaptés
- Développer en équipe des outils et des référentiels garantissant la continuité et la cohérence des apprentissages sur l'ensemble des cycles
- Renforcer l'alliance éducative avec les familles et les partenaires pour permettre l'épanouissement de chaque élève
- Agir au quotidien pour un climat scolaire serein et la construction du futur citoyen dans le respect d'autrui.

Pour ce faire, l'équipe pédagogique se doit d'être particulièrement attentive à la participation des familles dans ce processus éducatif, dans un esprit de coéducation bien comprise autour des enjeux des apprentissages scolaires et des conditions favorisant leur déploiement.

FONCTIONS ET MISSIONS EXERCÉES :

Sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale et selon les priorités définies par les autorités académiques, le directeur d'une école en REP veille à la bonne marche de l'école primaire et prend toute disposition pour que l'école assure sa fonction de service public.

- Assurer la coordination nécessaire entre les enseignants
- Animer l'équipe pédagogique
- Veiller au bon déroulement des enseignements en cohérence avec les programmes scolaires et les recommandations officielles
- Contribuer à la mise en place du projet d'école et à sa régulation sur la base des résultats obtenus
- Soutenir la réflexion de l'équipe pédagogique pour accompagner chaque élève tout au long de son parcours, en mobilisant si besoin les partenaires nécessaires (RASSED, médecin, etc.)
- Contribuer à la mise en place du projet du REP et au déploiement des activités inhérentes, en concertation avec l'équipe de circonscription, le coordonnateur du REP et les experts associés au REP
- Être l'interlocuteur de la commune

Division des personnels enseignants du premier degré public

- Veiller à la qualité des relations de l'école avec les parents d'élève et l'ensemble des partenaires
- Contribuer à la protection de l'enfance en liaison avec les services compétents
- Travailler en liaison avec les partenaires de la ville et du quartier (PRE, CCAS, etc.)

- Porter une attention particulière aux parcours des élèves, en articulant les différents dispositifs d'aide et de soutien.
- Participer activement aux instances du réseau et contribuer à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre, leur évaluation
- Impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves
- Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes
- Coopérer avec les parents et les partenaires.
- Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages

CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES :

- Maîtrise des compétences relatives à la direction d'école
- Savoir mesurer les attentes spécifiques déclinées dans le référentiel de l'éducation prioritaire

IMPLANTATION(S) ET CONDITIONS D'EXERCICE :

Implantation
EPPU Suzanne Bourquin – JOSSELIN
EPPU Bois du Château – LORIENT
EMPU Jacques Prévert – LORIENT
EPPU Keryado – Jean de la Fontaine– LORIENT
EMPU Marcel Pagnol – LORIENT
EPPU Armorique – VANNES
EPPU Cliscouët – VANNES
EPPU Jacques Prévert – VANNES

CONTACT :

Pour tout renseignement, s'adresser à Monsieur Philippe KEREBEL, IEN en charge de l'éducation prioritaire, au 02 97 01 86 89.